



ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT-COVID-19

L'accueil de la famille et de l'enfant – matin et soir

Les recommandations nationales sont de composer des groupes de 10 enfants maximum, sans temps de rassemblement possibles

Ainsi en fonction des structures, les espaces peuvent être aménagés de façon à accueillir plusieurs groupes de 10 enfants à condition, qu'il n'y ait pas de rassemblement au cours de la journée. Pour cela, des espaces de circulations distincts seront définis pour l'arrivée et départ des parents selon le groupe dans lequel est accueilli leur enfant. Les espaces de vie, de sieste, de change, devront être distincts entre chaque groupe constitué.

INFORMATION AUX FAMILLES

La communication auprès des familles, est primordiale. Notamment lorsqu'il s'agit de faire passer les messages de prévention pour freiner la propagation du virus.

Il est important d'informer les familles des mesures mises en œuvre au sein de la structure dans ce contexte notamment leur donner les consignes d'arrivée et de départ de l'enfant.

Afficher dans le sas d'accueil :

- Le protocole mis en œuvre au sein de la structure
- Les rappels des gestes barrières
- L'affiche du lavage des mains

PRIORISATION DES FAMILLES

Il n'est pas toujours facile de choisir les familles pouvant être prioritaires, toutefois, il est conseillé d'amener les familles à réfléchir à leurs besoins semaine par semaine afin de vous permettre d'anticiper l'accueil des enfants dans les meilleures conditions.

Les consignes nationales préconisent de hiérarchiser les familles selon plusieurs critères :

- ⇒ Les enfants des familles nécessaires pour la gestion de la crise sanitaire (Cf. liste des personnels prioritaires mise à jour par la préfecture du Morbihan) ;
- ⇒ Les familles dont les ou le parent(s) travaille(nt) (en présentiel ou en télétravail) la prise en compte des familles monoparentales est essentielle ;
- ⇒ Vos critères de priorisation habituels lors des commissions d'admission sont toujours recevables, notamment les critères économiques et sociaux, et pourront vous amener à choisir une famille plutôt qu'une autre.

Les demandes spécifiques exprimées par les familles ou même par les puéricultrices de PMI, au regard des besoins particuliers des enfants sont à prendre en compte également.

ARRIVEE DEPART DE L'ENFANT AU SEIN DE L'EAJE

Voici les préconisations :



- ◆ Un seul parent accompagnateur ;
- ◆ Le parent reste à l'entrée de la structure et respecte une distance d'au moins 1 m lors des temps d'échanges ;
- ◆ Pour les nourrissons le passage de bras à bras, doit être mis en œuvre de manière à pouvoir respecter une certaine distance, l'utilisation d'un transat, siège, coque, petite chaise... permet le respect de cette distance au moins le temps de la rencontre et des transmissions ;
- ◆ Les enfants qui marchent peuvent entrer seuls dans la structure ;
- ◆ Déchausser l'enfant et laisser les chaussures et manteau dans un sac plastique ou une boîte fermée dans l'entrée ;
- ◆ Prévoir une ou plusieurs tenues de rechange (utilisables sur les différents jours d'accueil) dans un sac lavable ou jetable ;
- ◆ S'assurer auprès de la famille qu'aucun membre du domicile ne présente de symptômes évocateurs du Covid-19 ;
 - ⇒ Si cela était le cas, une éviction de l'enfant sera nécessaire. Son retour sera organisé après avis médical.
- ◆ La température (en axillaire ou en auriculaire) de l'enfant sera prise avant son arrivée par le parent, ou à son arrivée par le professionnel accueillant ;
 - ⇒ Si celui-ci présente une température élevée au cours de la journée les parents devront être immédiatement contactés et venir chercher leur enfant ; Dans l'attente, l'enfant sera isolé du reste du groupe.



Si les familles respectent les consignes de distanciation lors de l'arrivée et du départ de l'enfant et si le parent est déjà équipé, il n'est pas nécessaire que la structure fournisse un masque aux familles.

- ◆ D'autre part, il est important d'envisager l'éloignement des affaires personnelles des enfants. Les patères, vestiaires, casiers, doivent être disposés de manière à ne pas être en contact ;



- ⇒ Pour éviter les croisements de parents et les regroupements aux mêmes horaires, il peut être envisagé de mettre en place un planning d'accueil afin d'échelonner les arrivées et les départs des enfants.